

# Israël – Les mesures de soutien à l'économie prises depuis le début de la crise de la Covid-19

Publié le 12 novembre 2020

Suivie par : François Petit et Pauline Quinebeche

Israël a mis en place des politiques de soutien à l'économie. Sur le plan budgétaire, un plan a été annoncé dès le mois de mars par l'ancien ministre des Finances, Moshe Kahlon. Il a été complété en juillet par le nouveau ministre des Finances, Israël Katz, pour un montant d'environ 25 Mds EUR. Peu de mesures significatives ont été prises lors du deuxième confinement (mi-septembre / mi-octobre). Du côté de la politique monétaire, la Banque centrale se montre toujours aussi accommodante.

## 1. Un plan de soutien à l'économie été annoncé en mars. Il a été complété en juillet par le nouveau ministre des Finances. Quelques mesures, de portée moindre, ont été adoptées depuis.

### 1.1 Le plan de soutien historique de l'ancien ministre des Finances, Moshe Kahlon, d'un montant de 20 Mds EUR, est articulé autour de quatre objectifs (cf annexes) :

- Consolidation du Système de Santé
- Prise en Charge des Salariés Nouvellement Inscrits à l'Agence Nationale de l'Emploi
- Préserver la Trésorerie des Entreprises
- Soutien à la croissance et sauvegarde de ses principaux moteurs

### 1.2 Le nouveau ministre des Finances, Israël Katz, a dévoilé un nouveau plan de soutien à la mi-juillet, l'« Economic Safety Net 2020-2021 », d'un montant de 25 Mds EUR. Il reprend plusieurs mesures de plan annoncé précédemment et est articulé autour de quatre volets (cf annexes) :

- Filet de sécurité pour les salariés en congé sans solde ou au chômage. Le droit à l'allocation chômage sera notamment prolongé jusqu'en juin 2021 (au moins).
- Filet de sécurité pour les travailleurs indépendants et les chefs d'entreprises, via l'octroi de subventions.
- Filet de sécurité pour les entreprises impactées par la crise sanitaire et pour l'année en cours, via des aides, exemptions de taxes et l'octroi de prêts garantis par l'Etat.
- Prise en charge des flux de trésorerie

### 1.3 Depuis, peu de mesures ont été adoptées. Le 30 septembre dernier, la Knesset a approuvé l'allocation de 625 M EUR supplémentaires pour le système de Santé (25 M EUR), pour l'Institut d'assurance national (400 M EUR) et pour les employeurs, indépendants et chômeurs (200 M EUR).

## 2. La politique menée par la Banque centrale se poursuit de manière très accommodante

La Banque d'Israël (BoI) a adopté une politique similaire à la plupart des autres banques centrales, l'objectif étant d'accroître les liquidités disponibles et de réduire la volatilité. Parmi les principales mesures, citons :

### 2.1 Sur le volet de la politique monétaire et de la stabilité financière :

- un vaste programme d'achats d'actifs (QE) de 21,2 Mds EUR (12,5 Mds EUR d'obligations d'Etat annoncés en mars puis 8,7 Mds EUR annoncés en octobre)
- l'injection de 14 Mds EUR dans le système bancaire via le recours à un programme de swaps de change (shekel/dollar) (mars)
- la baisse du taux directeur de 0,25% à 0,1% (avril)

- l'achat d'obligations d'entreprises pour un montant 3,7 Mds EUR (avril)
- la mise en œuvre d'un plan de soutien de 10 Mds NIS (2,5 Mds EUR) destiné aux banques et visant à accroître l'offre de crédit aux petites entreprises jusqu'en juin 2021 (octobre). Plus précisément, la Banque centrale offre des prêts à taux d'intérêt fixe négatif de -0,1% aux banques, lesquelles proposeront aux PME des prêts à taux faibles.

## **2.2 Sur le volet des mesures « bancaires » (paiements et crédits) :**

- la possibilité offerte de reporter le remboursement d'échéances de crédit
- la réduction des exigences en fonds propres des banques afin de permettre à ces dernières d'octroyer davantage de crédits aux entreprises et aux ménages
- la généralisation des services de banques en ligne

## **2.3 Sur le volet de conseil économique au gouvernement :**

- le support aux mesures de soutien à l'économie
- la réalisation d'analyses économiques
- la publication de manière plus récurrente des prévisions économiques

## **ANNEXES**

### **1. Les contours du premier plan de soutien à l'économie annoncé en mars** **20 Mds EUR articulés autour de quatre objectifs**

#### **1) Consolidation du Système de Santé**

- Achat de 20 millions de tests d'ici la fin de l'année ainsi que de ventilateurs, masques, équipements de protection
- Gonflement du stock de produits pharmaceutiques
- Prise en charge des rémunérations du personnel intérimaire
- Prise en charge des coûts liés à l'isolation des patients dans les hôtels réquisitionnés et les hôpitaux
- Augmentation du nombre de lits d'hôpitaux destinés aux patients contaminés par la Covid-19 et renforcement des services d'urgence ainsi que des laboratoires d'analyses

#### **2) Prise en Charge des Salariés Nouvellement Inscrits à l'Agence Nationale de l'Emploi**

- Don plafonné à 4 000 NIS (1 030 EUR) pour les personnes âgées de plus de 67 ans. Ce don sera versé en mars et en avril. Il viendra compléter l'allocation vieillesse
- Enveloppe de 660 M EUR destinée aux entrepreneurs indépendants âgés de 28 ans et plus. Ces derniers devront pour cela répondre aux critères d'éligibilité imposés par l'administration fiscale qui pilotera ce programme. Deux versements effectués : 1 500 EUR en mars et 2 000 EUR en avril.
- Plan de formation financé par l'Etat d'un montant 50 M EUR
- Possibilité de prêts garantis par l'Etat pour les institutions sans but lucratif (aide sociale, éducation et services de santé) ayant un chiffre d'affaires (CA) annuel inférieur à 4 M NIS (1 M EUR)
- Assouplissement des critères d'éligibilité à l'allocation chômage : les salariés ayant été employés pendant 6 mois, contre 1 an auparavant, au cours des 18 derniers mois pourront en bénéficier
- Enveloppe de 3,5 Mds EUR destinée au versement d'une allocation chômage aux employés pendant la période de congé sans solde
- Extension de la période d'éligibilité à l'allocation chômage jusqu'au 30 avril
- Fonds d'Etat de 50 M EUR afin de soutenir les organismes du secteur public
- Paiement différé des taxes et avances de trésorerie pour compenser toute décision fiscale défavorable

#### **3) Préserver la Trésorerie des Entreprises**

- Enveloppe de 1,5 Md EUR pour accorder des subventions aux entreprises
- Enveloppe de 700 M EUR afin d'exempter les entreprises de la taxe foncière de mars à mai pour leur permettre de bénéficier d'une réduction de 25% sur la taxe sur l'occupation de locaux professionnels
- Crédit d'impôt pour les mois de mars et avril, payable en deux fois : 800 M EUR
- Ouverture de lignes de crédits pour les grands groupes (CA annuel compris entre 100 et 300 M EUR). Garantie du fonds de garantie de l'Etat, à concurrence de 8% du CA annuel

- Enveloppe de 1,8 Md EUR pour les grands groupes (CA entre 100 et 300 M EUR) qui souhaitent contracter des prêts (jusqu'à 8 % du CA) garantis par l'Etat
- Enveloppe de 2 Mds EUR pour les PME (CA inférieur à 100 M EUR annuel) qui souhaitent contracter des prêts garantis par l'Etat afin d'améliorer leur trésorerie et d'obtenir de meilleures conditions de crédit.
- Enveloppe de 180 M EUR du ministère de l'Economie et de l'Industrie pour former les PME à l'utilisation de sites internet pour le commerce en ligne
- Garantir le maintien des activités et éliminer d'inutiles contraintes administratives. Les licences et permis seront automatiquement reconduits
- Report de versement de la TVA, des taxes municipales ainsi que des factures d'eau et d'électricité, des déclarations fiscales, etc.... pour permettre aux entreprises de maintenir un niveau de trésorerie suffisant. Les administrations anticiperont d'autre part le règlement des factures de leurs fournisseurs : 2,25 Mds EUR
- Création d'un fond d'investissement par le gouvernement et des institutions désignées par les pouvoirs publics afin d'assister les entreprises dans le financement de leurs activités

#### **4) Soutien à la croissance et sauvegarde de ses principaux moteurs**

- Enveloppe de 385 M EUR destinée aux PME de l'écosystème de l'innovation, l'objectif premier étant de leur permettre d'optimiser leur trésorerie
- Améliorer la qualité du service public en adoptant des procédures de numérisation : 80 M EUR
- Accélération du programme de modernisation des infrastructures : 285 M EUR

## **2. Les contours du deuxième plan de soutien à l'économie annoncé en juillet**

### **25 Mds EUR - Economic Safety Net 2020-2021**

#### **1) Filet de sécurité pour les salariés en congé sans solde ou au chômage**

- Prolongation de l'éligibilité à l'indemnité de chômage jusqu'à fin juin 2021. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à ce que le taux de chômage se situe en dessous de 10%
- Paiement des 5 premiers jours de chômage contrairement à la pratique précédente
- Réduction de la période d'éligibilité : de 12 à 6 mois sur les 18 derniers mois
- Le versement des doubles prestations sera maintenu jusqu'en juin 2021, notamment pour les personnes bénéficiant d'une allocation vieillesse
- L'allocation chômage sera également versée aux personnes qui ont été licenciées en janvier 2020 - avant la crise sanitaire - et qui n'ont pas retrouvé d'emplois dans le contexte de crise economico-sanitaire que nous connaissons
- Réduction de la période ouvrant droit à l'indemnité de chômage, de 30 à 14 jours
- Les personnes âgées de 67 ans sont éligibles à une allocation d'ajustement (plafond de 4000 NIS – 1000 EUR) lorsqu'elles auront été licenciées ou placées en congé sans solde. Cette mesure est valable jusqu'à la fin de 2020, sous réserve qu'elles remplissent les conditions

#### **2) Filet de sécurité pour les travailleurs indépendants et les chefs d'entreprises**

##### **a/ Pour l'année à venir**

- Allocation de 70% du revenu imposable, à concurrence de 15 000 NIS (3 700 EUR), tous les deux mois et jusqu'à fin juin 2021, pour les personnes dont le revenu annuel imposable est d'un montant égal ou inférieur à 640 000 NIS (160 000 EUR) et dont le chiffre d'affaires de l'entreprise a diminué de plus de 40%.

##### **b/ Immédiatement**

- Les travailleurs indépendants et les actionnaires majoritaires dont le revenu annuel aura été inférieur à 1 M NIS (250 M NIS) et dont le chiffre d'affaires aura été amputé de plus de 25% bénéficieront d'une subvention immédiate de 7 500 NIS (1 900 EUR), qu'ils aient ou non reçu précédemment une subvention. Cette mesure pourrait concerner plus de 380 000 travailleurs indépendants et chefs d'entreprise sans qu'aucune action de leur part ne soit nécessaire.

#### **3) Filet de sécurité pour les entreprises mis en place pour les entreprises impactées par la crise sanitaire et pour l'année en cours**

- Les entreprises et les travailleurs indépendants dont le chiffre d'affaires annuel peut s'élever jusqu'à 100 M NIS (25 M EUR) et dont le chiffre d'affaires a diminué d'au moins 40% par rapport à la période correspondante recevront une subvention tous les deux mois, et jusqu'en juin 2021, comme suit :

- Les PME dont le chiffre d'affaires annuel a été inférieur ou égal à 300 000 NIS (75 000 EUR) recevront des subventions pouvant aller jusqu'à 6 000 NIS (1 500 EUR), une fois tous les deux mois

- Les grandes entreprises affichant un chiffre d'affaires annuel compris entre 300 000 NIS (75 000 EUR) et 1 M NIS (250 000 EUR) pourront percevoir jusqu'à 500 000 NIS (125 000 EUR) pour financer leurs coûts fixes, une fois tous les deux mois, à concurrence de 15% de leurs chiffres d'affaires annuel

- Les entreprises créées en janvier-février 2020 recevront une subvention, tous les deux mois et jusqu'en juin 2021, selon le mode opératoire suivant :

- Entreprises exonérées d'impôts et ayant réalisées un chiffre d'affaires égal ou inférieur à 100 000 NIS (25 000 EUR) : 3 000 NIS (750 EUR)

- Entreprises imposables dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 000 NIS (25 000 EUR) : 4 000 NIS (1 000 EUR)

- Exonération de la taxe foncière

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est égal ou inférieur à 100 M NIS (25 M EUR) et qui ont enregistré une réduction égale ou inférieure à 60% de leurs chiffres d'affaires pourront bénéficier du remboursement de la taxe foncière jusqu'en juin 2021.

#### **4) Prise en charge des flux de trésorerie**

- Prêts garantis par l'État à des conditions plus favorables

Le montant des prêts garantis par l'Etat destinés aux PME est porté de 28 à 50 Mds NIS (7 à 12,5 Mds EUR) et le montant de ces prêts passent de 16 à 24% du chiffre d'affaires. Les PME ont désormais la possibilité de contracter un emprunt auprès de deux institutions financières différentes. L'avis du « *Finance Committee* » est requis.

- Prorogation de la validité de la licence d'exploitation des entrepreneurs jusqu'en juin 2021